

2012-3882
2013-04-25

®
AMA -10-C ANTIBOUE POUR PAPETERIE
GARANTIE: Methylene bis(thiocyanate) - 10%

N° D'HOMOLOGATION 24924
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
SOLUTION
COMMERCIAL

DANGER



POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
CORROSIF POUR LA PEAU ET POUR LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

FABRIQUÉ AUX É.-U.A

TÉLÉPHONE 770-436-1542

CONTENU NET _____ kg

KEMIRA CHEMICALS, INC.
1000 Parkwood Circle, Suite 500
Atlanta, GA 30339
Téléphone 770-436-1542

POUR LES URGENCES APPELLER : CHEMTREC 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI:

**ANTIBOUE POUR PAPETERIE – POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES
RESPONSABLES DE LA FORMATION DE BOUE ET/OU DE LA DÉTÉRIORATION**

DU PAPIER : L'antiboue AMA® -10-C ANTIBOUE POUR PAPETERIE doit être ajouté à un point du système où il se mélangera uniformément(cuvier de papier brut, batteur ou pile raffineuse, cuvier de machine ou fosse sous toile). L'application peut être continue ou intermittente durant un certain nombre d'heures par jour ou par quart de travail, selon les

caractéristiques du système. Ajouter de 65 à 160 ml d'AMA[®]-10-C ANTIBOUE POUR PAPETERIE par tonne métrique de papier produit.

AJOUT INTERMITTENT: Durant 2 heures toutes les 8 heures, ajouter de 115 à 160 mL

d'AMA[®]-10-C ANTIBOUE POUR PAPETERIE par tonne métrique de pâte (base sèche). Les systèmes fortement encrassés doivent être nettoyer avant le traitement initial.

AJOUT CONTINU: Ajouter de 65 à 130 ml d'AMA[®]-10-C ANTIBOUE POUR PAPETERIE par tonne métrique de pâte(base sèche). Si la machine est fortement encrassé il doit être la nettoyer avant le traitement initial. En cas de difficultés, consulter le représentant Kemira pour obtenir des conseils techniques.

SYSTÈMES DE REFROIDISSEMENT À RECIRCULATION D'EAU – POUR LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES RESPONSABLES DE LA FORMATION DE BOUE –

Traitement antibactérien (tours de refroidissement, condenseurs à évaporation) : Utiliser de 12,5 à 62 mL d'AMA[®]-10-C ANTIBOUE POUR PAPETERIE par 1 000 litres d'eau pour le traitement continu ou intermittent à doses massive de une à trois fois par semaine ou selon les besoins pour maintenir le contrôle. Quand le système est visiblement encrassé, utiliser de 45 à 100 mL d'AMA[®]-10C ANTIBOUE POUR PAPETERIE par 1 000 litres d'eau quotidiennement ou selon les besoins d'élimination. Quand le système est fortement encrassé, le nettoyer avant le traitement initial. Appliquer le produit en un point dans le système où il se mélangera et se distribuera uniformément, par exemple dans la cuvette des tours de refroidissement.

PRÉCAUTIONS :TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER! Corrosif pour les yeux. Corrosif pour la peau. Mortel ou toxique si avalé ou inhalé. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Peut dégager des vapeurs dangereuses au contact de l'eau. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Ne pas pulvériser ce produit dans les systèmes ouverts.

Porter un respirateur complet approuvé par le NIOSH, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures, des chaussettes et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement de ce produit, de même que pendant le nettoyage et les réparations.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Retirer immédiatement l'équipement de protection et tous les vêtements si ce produit vient en contact avec la peau par l'intermédiaire de vêtements imprégnés du produit ou lors d'un déversement. Se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes imprégnés du produit concentré ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Garder le contenant fermé

Éviter la contamination des aliments pour humains ou pour animaux et de l'eau potable.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et son numéro d'homologation LPA lors de la visite chez le médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit contient les distillats de pétrole. Vomissement peut causer la pneumonie d'aspiration. Il n'existe aucun antidote spécifique à ce produit. Le personnel médical devrait administrer un traitement symptomatique ou de soutien. À cause de la possibilité de dommages aux muqueuses, il peut être contre-indiqué d'administrer un lavage gastrique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer ces eaux par application directe, nettoyage d'équipement ou élimination de déchets. Le versage brut est interdit. Pour les circuits d'eau derefroidissement en traitant $\geq 15,000$ L (4 000 gallons), ne pas verser ce produit à l'air libre dans les circuits d'eau de refroidissement; une pompe doseuse est requise pour cet usage.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ou animaux en entreposant ou en éliminant ce produit. Le versage brut est interdit. Ne pas réutiliser les contenants de plastique vides.

ÉLIMINATION:

PRODUIT:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Ne pas jeter ce produit dans les cours d'eau. Notifier l'organisme de

réglementation provincial ou le fabricant

CONTENANTS :

CONTENANTS JETABLES:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS A REMPLISSAGES MULTIPLES : 1. Fermer la buse.

2. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
3. Contacter le distributeur/détaillant pour arranger le retour du contenant.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.